

Dans son mémoire, le ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine du Nouveau-Brunswick a indiqué qu'il appuyait la notion d'un mécanisme amélioré de consultation et de collaboration, d'un leadership partagé et d'un partenariat.⁽²⁴⁾ Le ministère albertain a précisé que les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les organismes sportifs provinciaux et territoriaux devraient avoir la possibilité de contribuer davantage à l'élaboration de stratégies futures dans le domaine du sport.⁽²⁵⁾

Lè Sous-comité souscrit entièrement à cette opinion. Il estime également que, malgré la diversité des intérêts en jeu, les gouvernements fédéral et provinciaux devraient intensifier leur dialogue afin de permettre une meilleure intégration et une meilleure coordination du sport aux niveaux national et provincial.

Par conséquent, le Sous-comité recommande :

- 38. Que soit maintenu l'effort concerté de la part du gouvernement fédéral en vue d'assurer la coordination d'une politique et d'initiatives propres à favoriser le dialogue entre les organismes nationaux de sport, les gouvernements provinciaux, les organismes provinciaux de sport ainsi que les organismes municipaux et régionaux pour le développement du sport au Canada.**

G. Comité permanent

Des interventions récentes de la part du gouvernement dans le domaine du sport, ainsi que les ressources humaines et financières consacrées aux principales manifestations sportives, témoignent de l'intérêt d'un nombre accru de secteurs envers la politique publique du sport. Les athlètes, les ONS, les organismes multidisciplinaires et de service s'efforcent tous d'influencer la politique gouvernementale de même que les décisions concernant les programmes sportifs. Une telle participation nécessite l'établissement de diverses voies de communication entre le gouvernement et les représentants de la communauté sportive. La complexité des questions nécessite également la mise sur pied de structures propres à faciliter le partage de l'information entre les participants au processus de prise de décision en matière de sport. Certains témoins ont indiqué au Sous-comité que le sport, en tant que phénomène social et culturel, doit être jusqu'à un certain point institutionnalisé dans l'intérêt public national. L'intervention fédérale accrue dans ce secteur ainsi que l'obligation de rendre compte exigent un examen minutieux aux niveaux exécutif et législatif.

⁽²⁴⁾ Nouveau-Brunswick, Tourisme, Loisirs et Patrimoine, mémoire, p. 1-2.

⁽²⁵⁾ *Alberta Recreation and Parks*, mémoire, p. 1.